

STRUCTURE DU RÉSEAU DE COMPÉTITION QUÉBÉCOIS

Document expliquant les normes de sanction des différentes compétitions au Québec



Révisé le 8 septembre 2009

La FCQ s'engage à publiciser sur son site ainsi que lors des envois officiels à ses membres tous les événements qu'elle sanctionne.

Rencontre amicale :

Objectifs

Répondre aux besoins d'une clientèle qui fait face à des limitations de ressources. Diriger une rencontre entre équipe de cheerleading dans un environnement réaliste, sécuritaire et contrôlé.

Taxation

La réglementation de taxation ne s'applique pas pour une rencontre amicale.

Contenu

Le club hôte détermine le contenu de son événement et doit le faire approuver à la FCQ pour obtention du permis.

Les normes concernant l'organisation et le déroulement d'une rencontre amicale en cheerleading sanctionné par la FCQ.

1 Organisateur

1.1 Qui doit-il être ?

- Un organisme incorporé **ou** un organisme public **ou** un club sportif

Et

- Membre de la FCQ.

Note : la personne responsable de l'événement doit être âgée de 18 ans ou plus en date de la demande de sanction d'événement.

1.2 Responsabilités de l'organisateur

L'organisateur doit :

- Faire une demande de sanction auprès de la FCQ en remplissant le formulaire prévu à cet effet; la demande de sanction doit parvenir au siège social de la FCQ (par la poste ou par voie électronique) au moins 1 mois de calendrier avant la date de l'événement en question ;

Note : La FCQ ne sanctionnera aucun événement qui porte le nom de «championnat provincial ».

- Posséder une assurance responsabilité civile couvrant toutes les personnes présentes à l'événement. Cette assurance doit être d'un montant minimal de 2 000 000 \$ et une copie de la police doit être jointe à la demande de sanction d'événement ;

- Payer les frais de base (50\$) à la demande de sanction pour obtenir l'autorisation de tenir un événement sanctionné par la FCQ (25 \$ non remboursables en cas de refus de la demande) ;
- Faire approuver par la FCQ les commandites sollicitées ainsi que les partenaires. La sollicitation ou la commandite par des compagnies d'alcool ou de tabac est strictement interdite pour tout événement sanctionné par la FCQ ;
- S'engager à inclure le logo de la FCQ sur toute forme de publicité ou de promotion de l'événement ;
- Recruter tout le personnel d'encadrement nécessaire à l'événement ;
- S'assurer de la disponibilité des services et équipements ;
- Voir à ce que les lieux, les installations et les équipements soient conformes aux normes du présent règlement (voir plus bas). L'organisateur doit inspecter ceux-ci avant le début de l'événement et corriger toute lacune ou irrégularité ;
- S'assurer de respecter tous les règlements et lois municipales, provinciales et fédérales en vigueur ;
- Connaître la localisation du téléphone accessible le plus près du lieu où se tient l'événement et avoir une liste des numéros de téléphone pour les cas d'urgence (ex. ambulance, police, etc.) ;
- Connaître les modalités d'application du plan d'urgence, les mécanismes d'évacuation des lieux et d'acheminement de secours selon les différentes situations d'urgence pouvant survenir ;
- Assurer le maintien de l'ordre et la discipline chez les différents intervenants et spectateurs et les aviser des normes de sécurité qui les concernent ;
- S'assurer des inscriptions et de l'éligibilité des participants ;
- S'assurer qu'au cours de l'événement, aucune boisson alcoolique ou autre substance prohibée n'est consommé dans les aires réservées aux participants et aux juges.

2 Normes concernant les ressources humaines

Il est à noter que la FCQ peut fournir les ressources humaines à la demande du club hôte et ce moyennant des frais supplémentaires.

2.1 Ressources humaines à être fournies par l'organisateur (si applicable à l'événement):

- Table de vérification : 2 personnes de 18 ans ou plus ;

- Dans le cas où il y a présence de juges :
 - Assistant aux juges : 1 personne (runner) ;
 - Compilation : 2 personnes de 16 ans ou plus avec notions de base en informatique (avec le programme Excel de préférence) ;
 - Chronomètre : 2 personnes de 16 ou plus.
- Service de sécurité : l'organisateur doit assigner une ou plusieurs personnes responsables du maintien de l'ordre et de la sécurité chez les spectateurs, selon l'ampleur de l'événement. Ces responsables doivent être âgés de 18 ans ou plus;
- Service de premiers soins : il doit y avoir au minimum deux (2) personnes responsables du service de premiers soins pour tout événement (avec matériel de base essentiel). Ces responsables doivent être âgée de 18 ans ou plus et avoir une attestation valide (exemple : Ambulance St-Jean) ;
- Spotters sur la performance de compétition : lorsque ceux-ci ne sont pas fournis par les équipes.

3 Normes concernant les ressources matérielles

Il est a noté que la FCQ peut fournir les ressources matérielles à la demande du club hôte et ce moyennant des frais supplémentaires.

3.1 Liste des ressources matérielles à être fournies par l'organisateur :

- Surface de compétition minimum de 42'x 42' (6 stripes) à moins d'avis contraire (la surface doit être faite de matière synthétique, de bois ou d'une surface amortissante. Les surfaces de béton sont interdites).
Si la surface de compétition est recouverte d'un tapis de gymnastique (avec ou sans surface rebondissante) celui-ci doit être installé de façon à ce qu'il ne se déplace pas, les angles des différentes parties du tapis doivent être compatibles afin de les juxtaposer de façon à ce qu'il n'y ait pas d'espace ni de dénivellation entre eux ;
- Lieu sécuritaire qui répond aux normes ;
- Local convenable pour les juges (si applicable) ;
- Selon la durée de l'événement (nécessité à déterminer par la FCQ), repas pour les juges, compilateurs et/ou spotters fournis par la FCQ ;
- Selon le lieu et l'heure de début de l'événement (nécessité à déterminer par la FCQ), hébergement pour les juges, compilateurs et/ou spotters fournis par la FCQ ;
- Moyen d'identification facile des bénévoles (suggestion : un chandail) ;
- Fournir un système de son adéquat avec lecteur CD ;
- Formulaire de pointage (aux frais de l'organisateur, de préférences celles de la

FCQ) ;

- Calculatrice, chronomètres, crayons, brocheuse, etc. ;
- Ensemble de formulaires d'inscription à l'événement.

4 Normes concernant les lieux où se déroule un événement de cheerleading

- La surface de performance doit être dégagée de tous obstacles dangereux non-nécessaires à la pratique de cheerleading et doit être cintré d'un couloir d'au moins 5 pieds (1,5 mètre) tout autour, sans encombrement ;
- Les accès à la salle ainsi que les sorties d'urgence doivent être bien indiqués, déverrouillés et libres de tout obstacle ;
- Il doit y avoir un plan d'urgence pour l'évacuation rapide des lieux et l'acheminement efficace du secours ;
- La hauteur de l'aire de performance doit être d'au moins 20 pieds (6 mètres) ;
- La zone des spectateurs doit être bien délimitée et identifiée de façon précise ;
- L'éclairage doit être suffisant et sécuritaire ;
- L'utilisation d'une machine à fumée est interdite.

RÈGLEMENTS TECHNIQUES

Les règlements techniques en vigueur lors de tout évènement sanctionné sont ceux de la FCQ. Voir ceux de la ou des divisions concernées disponibles sur le site Internet de la FCQ au www.cheerleadingquebec.com .

La FCQ s'engage à publiciser sur son site ainsi que lors des envois officiels à ses membres tous les événements qu'elle sanctionne.

Championnat Régional :

Objectifs

Offrir aux équipes de cheerleading du Québec membre de la FCQ une compétition au niveau régionale.

Diriger une compétition régionale dans un environnement réaliste, sécuritaire et contrôlé.

Taxation

Le club hôte organisant cet événement doit remettre 2\$ par tête (participants athlètes inscrits en compétition) à la FCQ.

****FORFAITS SPÉCIAUX OFFERTS POUR LA SAISON 2009-2010 ****

Contenu

Le club hôte élabore le contenu de son événement en fonction des critères de régionaux établis par la FCQ. Les normes doivent être respectées à la lettre.

**** TOUTES LES ÉQUIPES PARTICIPANT À L'ÉVÈNEMENT DOIVENT ÊTRE MEMBRES DE LA FCQ**

Les régionaux sont, pour une dernière année seulement, facultatifs et non sélectifs au championnat provincial.

Les normes concernant l'organisation et le déroulement d'un championnat régional en cheerleading sanctionné par la FCQ.

1 Organisateur

1.1 Qui doit-il être ?

- Un organisme incorporé **ou** un organisme public **ou** un club sportif
Et
- Membre de la FCQ.

Note : la personne responsable de l'événement doit être âgée de 18 ans ou plus en date de la demande de sanction d'événement.

1.2 Responsabilités de l'organisateur

L'organisateur doit :

- Faire une demande de sanction auprès de la FCQ en remplissant le formulaire prévu à cet effet ; la demande de sanction doit parvenir au siège social de la FCQ (par la poste ou par voie électronique) au moins 2 mois de calendrier avant la date de l'événement ;

Note : La FCQ ne sanctionnera aucun événement qui porte le nom de «championnat provincial».

- Posséder une assurance responsabilité civile couvrant toutes les personnes présentes à l'événement. Cette assurance doit être d'un montant minimal de 2 000 000 \$ et une copie de la police doit être jointe à la demande de sanction d'événement ;
- Payer les frais de base (150\$) à la demande de sanction pour obtenir l'autorisation de tenir un événement sanctionné par la FCQ (25 \$ non remboursables en cas de refus de la demande) ;
- Faire approuver par la FCQ les commandites sollicitées ainsi que les partenaires. La sollicitation ou la commandite par des compagnies d'alcool ou de tabac est strictement interdite pour tout événement sanctionné par la FCQ ;
- S'engager à inclure le logo de la FCQ sur toute forme de publicité ou de promotion de l'événement ;
- S'engager à utiliser le système d'inscription informatisé de la FCQ ;
- Recruter tout le personnel d'encadrement nécessaire à l'événement ;
- S'assurer de la disponibilité des services et équipements ;
- Voir à ce que les lieux, les installations et les équipements soient conformes aux normes du présent règlement (voir plus bas). L'organisateur doit inspecter ceux-ci avant le début de l'événement et corriger toute lacune ou irrégularité ;
- S'assurer de respecter tous les règlements et lois municipales, provinciales et fédérales en vigueur ;
- Connaître la localisation du téléphone accessible le plus près du lieu où se tient l'événement et avoir une liste des numéros de téléphone pour les cas d'urgence (ex. ambulance, police, etc.) ;
- Connaître les modalités d'application du plan d'urgence, les mécanismes d'évacuation des lieux et d'acheminement de secours selon les différentes situations d'urgence pouvant survenir ;
- Assurer le maintien de l'ordre et la discipline chez les différents intervenants et spectateurs et les aviser des normes de sécurité qui les concernent ;

- S'assurer qu'au cours de l'événement, aucune boisson alcoolique ou autre substance prohibée n'est consommé dans les aires réservées aux participants et aux juges ;
- Signaler tout accident à la FCQ dans un délai de 24 heures.

2 Normes concernant les ressources humaines

Il est à noter que la FCQ peut fournir les ressources humaines à la demande du club hôte et ce moyennant des frais supplémentaires.

Vous devez obligatoirement avoir un nombre suffisant de juges impartiaux ainsi qu'un juge de pénalité. Un 2^e juge de pénalité est fortement recommandé.

2.1 Ressources humaines à être fournies par l'organisateur et approuvé par la FCQ.

- Table de vérification : 2 personnes de 18 ans ou plus ;
- Concernant la régie technique :
 - 1 préposé au système de son / CD
 - 1 animateur ou présentateur
- Concernant la table de juge :
 - Assistant aux juges : 1 personne (runner) ;
 - Compilation : 2 personnes de 16 ans ou plus avec notions de base en informatique (avec le programme Excel de préférence) ;
 - Chronomètre : 2 personnes de 16 ou plus.
- Service de sécurité : l'organisateur doit assigner une ou plusieurs personnes responsables du maintien de l'ordre et de la sécurité chez les spectateurs, selon l'ampleur de l'événement. Ces responsables doivent être âgés de 18 ans ou plus ;
- Service de premiers soins : il doit y avoir au minimum deux (2) personnes responsables du service de premiers soins pour tout événement (avec matériel de base essentiel). Ces responsables doivent être âgés de 18 ans ou plus et avoir une attestation valide (exemple : Ambulance St-Jean, ou physiothérapeute) ;
- Spotters sur la performance de compétition : lorsque ceux-ci ne sont pas fournis par les équipes.

3 Normes concernant les ressources matérielles

Il est à noter que la FCQ peut fournir les ressources matérielles à la demande du club hôte et ce moyennant des frais supplémentaires.

3.1 Liste des ressources matérielles à être fournies par l'organisateur :

- Surface de compétition minimum de 42'x 42' (6 stripes) à moins d'avis contraire (la surface doit être faite de matière synthétique, de bois ou d'une surface amortissante. Les surfaces de béton sont interdites).

Si la surface de compétition est recouverte d'un tapis de gymnastique (avec ou sans surface rebondissante) celui-ci doit être installé de façon à ce qu'il ne se déplace pas, les angles des différentes parties du tapis doivent être compatibles afin de les juxtaposer de façon à ce qu'il n'y ait pas d'espace ni de dénivellation entre eux ;

- Lieu sécuritaire qui répond aux normes ;
- Local convenable pour les juges (si applicable) ;
- Selon la durée de l'événement (nécessité à déterminer par la FCQ), repas pour les juges, compilateurs et/ou spotters fournies par la FCQ ;
- Selon le lieu et l'heure de début de l'événement (nécessité à déterminer par la FCQ), hébergement pour les juges, compilateurs et/ou spotters fournies par la FCQ ;
- Moyen d'identification facile des bénévoles (suggestion : un chandail) ;
- Fournir un système de son adéquat avec lecteur CD ;
- Ordinateur et imprimante, si possible ;
- Calculatrice, chronomètres, crayons, brocheuse, etc.

4 Normes concernant les lieux où se déroule un événement de cheerleading

- La surface de performance doit être dégagée de tous obstacles dangereux non-nécessaires à la pratique de cheerleading et doit être centré d'un couloir d'au moins 5 pieds (1,5 mètre) tout autour, sans encombrement ;
- Les accès à la salle ainsi que les sorties d'urgence doivent être bien indiqués, déverrouillés et libres de tout obstacle ;
- Il doit y avoir un plan d'urgence pour l'évacuation rapide des lieux et l'acheminement efficace du secours ;
- La hauteur de l'aire de performance doit être d'au moins 20 pieds (6 mètres) ;
- La zone des spectateurs doit être bien délimitée et identifiée de façon précise ;
- L'éclairage doit être suffisant et sécuritaire ;
- L'utilisation d'une machine à fumée est interdite.

RÈGLEMENTS TECHNIQUES

Les règlements techniques en vigueur lors de tout événement sanctionné sont ceux de la FCQ. Voir ceux de la ou des divisions concernées disponibles sur le site Internet de la FCQ au www.cheerleadingquebec.com.